



Réunion du Bureau du S.D.E. du 20 juin 2019

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix neuf, le Bureau s'est réuni le jeudi 20 juin à 17 h 30, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents :

Pour le Bureau : MM. FROSSARD (Président), Mmes CUQ et SOLLES ;
MM. BARRAL, BOUBEE, CARRERE, FOURCADE, GUILHAS, LAFFAILLE, LUSSAN, MUR
et PIRON

Excusés : Mmes CARRERE, DURRIEU et MENDES ;
MM. CAZABAT, DABEZIES, DUTOIR, LAFFAILLE, LUSSAN et MUR

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Simon Alleman, Florence Armary, Jean Chanéac, Serge Cieutat, Jérôme Gimenez, Arnaud Larvol et Marie-Noëlle Mainguy

Ordre du jour

- **Marchés publics (CAO) :**
 - *Groupement d'achat gaz : accord-cadre*
 - *Achat d'un véhicule électrique*
- **TEPCV**
Dispositif CEE - suites
- **Evolution des statuts du SDE**
Mise en place d'une méthode de travail
- **Retours de la réunion de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie**
- **Renforcements de réseaux**
Travaux complémentaires
- **Questions diverses**

Monsieur Frossard, Président, ouvre la séance en présentant Benjamin Dominguez et Arnaud Larvol, recrutés par le SDE65 respectivement pour le service entretien de l'éclairage public et comme Conseiller en Énergie Partagé.

Il informe ensuite le Bureau que les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie peu avant la réunion de bureau vont lui être présentées.

La parole est donnée à Simon Alleman pour le groupement d'achat gaz. Cet accord-cadre a été établi suivant une procédure formalisée ; les 4 offres reçues ont été analysées avec le concours du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération TLP. Il est à noter qu'Engie n'a pas fait de proposition. Simon Alleman détaille l'analyse basée sur 2 critères : la valeur économique et la valeur technique. Il a proposé à la CAO de retenir les 4 candidatures puis de la réunir à nouveau en juillet pour le choix définitif du fournisseur via le marché subséquent. Les membres de la CAO ont répondu de façon positive à ces deux propositions.

Jérôme Gimenez lui succède en abordant la location d'un véhicule électrique.

Il explique que le SDE65 a besoin d'agrandir son parc de véhicules, en privilégiant le véhicule électrique. Or, la gestion des véhicules électriques qui constituent le parc du SDE devient de plus en plus lourde au quotidien, due principalement à l'évolution technologique grandissante. En ce qui concerne l'achat d'un véhicule avec la location de batteries, seul Renault a fait une proposition. Pour la location longue durée, Renault et Nissan ont répondu.

Après analyse des offres, celle de Renault est la plus adaptée aux besoins du SDE et a donc été retenue par la CAO.

Une discussion s'engage à ce propos. Le directeur rappelle que le véhicule Leaf du SDE est en location et le futur véhicule serait le 5^{ème} véhicule électrique du SDE. Il ajoute qu'un autre véhicule thermique sera changé d'ici la fin de l'année. Ange Mur propose d'étendre la location à la totalité du parc routier du Syndicat. Yves Laffaille revient sur les problèmes rencontrés par la Leaf. Dominique Alexandre et Jérôme Gimenez évoquent la baisse d'autonomie dès la mise en route de la climatisation, la durée d'immobilisation du véhicule pour faire un plein...

Pour ces deux marchés, les membres du Bureau approuvent les décisions prises par la CAO et *deux délibérations sont prises en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 67-06-2019	<p style="text-align: center;">Accord-cadre « Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés du groupement de commandes coordonné par le SDE65 »</p> <p>Daniel Frossard, Président, informe les membres du Bureau que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie ce jour à 17h30 pour analyser les offres déposées dans le cadre de la consultation concernant la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés pour le compte du groupement de commandes coordonné par le SDE 65. Il présente les résultats et la décision prise par la CAO.</p> <p>Le règlement de consultation prévoyait de retenir quatre opérateurs économiques sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures. Sur les 4 offres présentées, toutes ont été retenues avec les notes techniques suivantes (sur 100 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EDF – 72 points - ENI – 61,5 points - TOTAL GAZ – 61,5 points - GAZ DE BORDEAUX – 58,5 points <p>Les notes techniques seront reprises à hauteur de 20 % pour l'attribution du/des marché(s) subséquent(s).</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Commande Publique,</p> <p>Après avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- approuve le choix opéré par la CAO ; 2- autorise le Président, responsable du marché, à signer l'accord-cadre ; 3- autorise le Président à lancer la consultation pour le/les marché(s) subséquent(s) à venir et à signer tout document s'y rapportant.

N°	Objet de la délibération
DL 68-06-2019	<p style="text-align: center;">Location d'un véhicule électrique</p> <p>Daniel Frossard, Président, présente aux membres du bureau la nécessité de se doter d'un nouveau véhicule électrique (VE).</p> <p>Compte tenu de l'évolution technologique grandissante des VE et du nombre de véhicules de notre parc, les contraintes de gestion et de suivi sont conséquentes au quotidien.</p> <p>Il est donc proposé une location longue durée d'un VE RENAULT Zoé (meilleure autonomie, plus adaptée aux Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques - IRVE). Cette proposition de location longue durée pourrait être généralisée à l'ensemble des véhicules électriques du SDE, avec l'avantage d'avoir en permanence un véhicule suivi régulièrement et neuf tous les 5 ans.</p> <p>Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve le projet de location d'un véhicule électrique ; - approuve également le principe de procéder à une location de longue durée pour tout véhicule électrique à venir ; - autorise le Président à signer un contrat de location de longue durée et tout document lié à ce projet.

Dominique Alexandre présente en conclusion la consultation à lancer pour l'alimentation par énergie photovoltaïque de 3 sites isolés : les refuges d'Aygues Cluses à Barèges et du Wallon Marcadau à Cauterets ainsi qu'un hangar agricole sur la commune de Hèches qui est très éloigné du réseau électrique. Pour ce

bâtiment, il précise qu'il s'agit uniquement de besoins en éclairage et pour l'alimentation électrique de la clôture. Le lancement de cette consultation durant l'été permet d'avoir accès aux sites de montage.

En ce qui concerne le financement de ces opérations, l'Etat intervient à hauteur de 80 %, le SDE pour 10 % et les 10 % restants sont à la charge des propriétaires.

Le Président soumet cette proposition aux membres du bureau qui donnent leur aval pour le lancement de la consultation. *Une délibération valide leur décision.*

N°	Objet de la délibération
DL 69-06-2019	<p align="center">Marché public - lancement d'un appel d'offres pour l'alimentation de 3 sites isolés par Energie Nouvelle Renouvelable (EnR)</p> <p>Daniel Frossard, Président, informe les membres du Bureau de la demande d'alimentation en énergie renouvelable de trois sites isolés.</p> <p>L'alimentation en énergie photovoltaïque est estimée à 190 000 € HT pour les sites isolés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refuge d'Aygues Cluses sur la commune de Barèges (80 000 € HT) - Refuge du Wallon Marcadau sur la commune de Cauterets (80 000 € HT) - Hangar agricole à Héches (30 000 € HT) <p>Le Président précise que pour le hangar agricole, celui-ci est très éloigné du réseau électrique d'où la proposition de le desservir par énergie photovoltaïque.</p> <p>Cette somme fera l'objet d'une demande de prise en charge financière à hauteur de 80 % par le FACE.</p> <p>En conséquence, le Président propose de lancer une consultation suivant une procédure adaptée.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • approuve les projets d'alimentation des trois sites isolés par énergie photovoltaïque, • autorise le Président, responsable du marché, à lancer la consultation des entreprises et à signer tout document s'y rapportant.

Le Président signale ensuite au Bureau que les communes de Lizos et Sacoué ont saisi le Syndicat sur deux demandes urgentes. En effet, elles rencontrent toutes deux des problèmes de desserte en électricité sur leur territoire suite à des chutes de tension sur leur réseau électrique.

En ce qui concerne Lizos, Serge Cieutat, chargé d'affaires sur ce secteur, explique que cette collectivité et celle de Boulon ont un projet de PLUI. Le règlement du problème de renforcement de réseau permettrait aussi de desservir la zone concernée par le PLUI.

Quant à Sacoué, le problème rencontré est dû au fonctionnement d'une pompe à chaleur. Les travaux de renforcement pourraient être réalisés en 2020 mais il faut envisager dès maintenant d'effectuer l'étude. Serge Cieutat propose comme solution provisoire l'achat par le SDE d'un Equi8, appareil permettant d'équilibrer la tension.

En conclusion, le Président propose au bureau que ces deux communes soient inscrites en complément sur le programme Renforcement 2019. Les membres du bureau ne s'y opposent pas et *une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 70-06-2019	<p align="center">Travaux d'Electrification 2019 Programmation complémentaire pour les communes de Lizos et Sacoué</p> <p>Le Président informe les membres du Bureau que les communes de Lizos et Sacoué viennent de solliciter le SDE suite aux problèmes de chutes de tension sur leur réseau électrique.</p> <p>L'implantation d'un poste de transformation devient indispensable pour la bonne desserte en électricité de l'ensemble de la commune de Lizos.</p> <p>En ce qui concerne la commune de Sacoué, des travaux de renforcement sont nécessaires. Le Président propose que dès à présent le SDE fasse l'acquisition d'un appareil Equi8 qui permettrait d'améliorer sensiblement le niveau de tension et en parallèle que l'étude de ce renforcement soit lancée afin de pouvoir réaliser les travaux en 2020 .</p> <p>Oui cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident l'ensemble de ces propositions.</p>

Le directeur rappelle que le SDE, dans le cadre de la concession, est tenu d'intervenir sur le territoire des communes rurales au titre de l'enfouissement, de la sécurisation ou du renforcement des réseaux. Pour les communes urbaines, il n'intervient que pour l'enfouissement des réseaux.

Le sujet qui suit concerne le dossier TEPCV CEE, déjà abordé lors de la précédente réunion du Bureau.

Le Président souhaite préciser certains points suite à la vente des Certificats d'Economies d'Energie et à la gestion des bénéfices générés par celle-ci. Il rappelle l'historique du dossier, mettant en avant le travail complexe effectué par les 2 agents du SDE car le Ministère a été très exigeant sur les documents à fournir. Monsieur Piron tient à préciser que le SDE a agi en tant que regroupeur des CEE pour le compte des communes. Le directeur rappelle d'une part que le Syndicat a profité d'un système qui ne se renouvellerait pas, d'autre part que ces CEE n'ont pas été valorisés par un courtier, comme l'a fait le Syndicat du Gers, mais négociés par le SDE. Il précise également que le dernier dépôts de ces certificats n'a pas encore été validé.

Ange Mur intervient sur les Certificats d'Economies d'Energie relatifs à la rénovation des bâtiments publics et s'étonne de ne pas encore eu de retour pour le bâtiment de sa commune, dossier démarré depuis bientôt 2 ans. Un rendez-vous lui sera proposé afin d'en discuter.

Le Président revient sur le courrier transmis par la Communauté d'Agglomération TLP aux communes bénéficiaires de ce dispositif, visant à expliquer le reversement direct des fonds engendrés par la vente des CEE aux communes.

Il reconnaît que le dispositif concrétisé par la signature des conventions entre les communes et le SDE n'a juridiquement pas été consolidé et présente à ses collègues les solutions qui seront proposées aux communes afin qu'elles puissent décider unilatéralement de la destination de ces bénéfices. Si l'ensemble des collectivités demande le remboursement des sommes, le SDE devra prendre une décision modificative au budget, à soumettre à l'assemblée générale qui se tiendra en octobre prochain.

Jean-Claude Piron insiste sur le fait que les communes doivent être seules à décider et regrette le manque de communication du SDE sur ce dossier.

Face à ces échanges, le Président fait part de son incompréhension sur le manque de solidarité intercommunale.

Yannick Boubée prend la parole à son tour pour demander au SDE pour la commune d'Aureilhan d'une part que sur ce sujet, les fonds soient récupérés par la commune et investis dans les travaux dans le cadre de la transition énergétique, d'autre part qu'un avenant actant cette décision soit établi à la convention initiale. Le directeur lui rappelle que pour Aureilhan, une programmation a déjà été déterminée. Madame Cuq rejoint monsieur Boubée en signalant que la ville de Lourdes devrait aller dans le même sens qu'Aureilhan. Bruno Rouch explique que le reversement des fonds en travaux éviterait la modification budgétaire et présente le calendrier prévu pour le reversement de ces sommes.

En ce qui concerne le remboursement des fonds et selon la décision de la commune, le Président demande à ses collègues leur accord pour la rédaction d'un avenant à toute convention signée par le SDE et la commune. Ceux-ci y sont favorables et *une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 71-06-2019	<p style="text-align: center;">Avenant à la convention TEPCV CEE</p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du bureau le dispositif mis en place par l'Etat (arrêté du 24 février 2017) permettant de valoriser les travaux d'économies d'énergie réalisés par les collectivités incluses dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), sous forme de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).</p> <p>Afin de procéder à la restitution conformément aux modalités arrêtées avec les bénéficiaires, il convient de signer un avenant.</p> <p>Après avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- autorise le Président à signer l'avenant à la convention CEE-TEPCV avec les bénéficiaires concernés.

Il signale enfin que le PETR du Val d'Adour s'est pour sa part engagé à faire bénéficier les communes non retenues dans le cadre de ce programme des bénéficiaires de la vente des CEE.

En conclusion de cette discussion, Monsieur Piron fait un retour sur les missions premières du SDE à ne pas négliger, rejoint dans ses propos par monsieur Boubee qui souhaite qu'elles soient consolidées ainsi que par Ange Mur, qui pour sa part constate que l'évolution prise par le Syndicat est exemplaire mais insiste sur le fait que le SDE conserve le lien avec toutes les communes, y compris les petites.

Avant d'aborder les questions diverses, le bureau évoque l'évolution des statuts du SDE, avec la modification du règlement intérieur d'une part, la pertinence de l'intégration des EPCI au sein du SDE dès à présent d'autre part. Les membres du bureau souhaitent d'abord attendre les élections municipales de 2020 et la désignation d'un nouveau bureau pour débattre de ce deuxième point.

Le Président propose cependant que le règlement intérieur soit dès à présent examiné, pour une présentation lors de l'assemblée générale d'octobre 2019. En effet, la représentation des territoires a été informelle jusqu'à présent. Le Bureau y est favorable et les membres de la commission Organisation des Moyens et Communication seront donc appelés à travailler ce sujet.

André Fourcade quitte la séance à 19 h 30.

Avant de conclure la réunion, le Président aborde les questions diverses.

Question diverse 1

Le Président rappelle que le comité de décembre 2018 avait décidé l'adhésion du SDE à l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) afin de bénéficier de son accompagnement dans le suivi de certains dossiers. Pour concrétiser cette adhésion, la SPL Arc propose aujourd'hui de prêter 20 actions au SDE. Monsieur Frossard soumet cette proposition à ses collègues qui y sont favorables et *une décision est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 72-06-2019	<p style="text-align: center;">Adhésion à l'AREC Prêt d'actions par la SPL AREC</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ; Vu le Code de Commerce, notamment ses articles L.210-1 et suivants ; Vu le Code Civil, notamment les articles 1892 à 1904 ; Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 3-1, 39, 40 et 41 ; Vu les Statuts et le Règlement intérieur de la SPL AREC Occitanie (ci-annexés) ; Vu le projet de convention de prêt temporaire d'actions de la SPL AREC Occitanie (ci-annexé).</p> <p>CONSIDERANT que l'article L. 1531-1 du Code général des Collectivités Territoriales permet aux collectivités territoriales et leurs groupements de créer des sociétés publiques locales dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi.</p> <p>CONSIDERANT que la SPL AREC Occitanie dispose de compétences techniques, juridiques, financières et administratives et qu'elle peut effectuer des missions d'assistance et d'appui au profit des collectivités actionnaires en lien avec l'objet social de la SPL AREC Occitanie.</p> <p>CONSIDERANT que le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées souhaite adhérer à la SPL AREC Occitanie pour bénéficier des prestations de la Société publique locale et réaliser diverses études et réalisations répondant à l'intérêt général. Il pourra faire appel à la Société publique locale sans mise en concurrence préalable, conformément à la dérogation du Code des Marchés Publics instituée par son article 3-1, pour les prestations dites « <i>in house</i> ».</p> <p>CONSIDERANT que pour bénéficier des prestations de la SPL AREC Occitanie en attendant la prochaine ouverture de capital, une convention de prêt temporaire de vingt actions de la SPL AREC Occitanie est consentie par la Région Occitanie au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées. Cette convention prévoit une durée de six mois, renouvelable tacitement trois fois.</p> <p>CONSIDERANT que, conformément à l'article 14 des statuts de la SPL AREC Occitanie, toute transmission d'actions (notamment par un prêt temporaire d'actions) à un nouvel actionnaire, à titre gratuit ou onéreux, est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie, lequel est intervenu le 28 Mai 2019.</p> <p>L'ensemble du Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adhérer à la Société Publique Locale AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE et d'approuver les statuts et le règlement intérieur de la SPL - D'approuver le projet de convention de prêt temporaire d'actions à conclure avec la Région Occitanie ; - D'autoriser la signature de la convention de prêt temporaire de vingt actions de la SPL AREC Occitanie entre la Région Occitanie et le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, d'une durée de 6 mois, renouvelable tacitement trois fois

Question diverse 2

Celle-ci porte sur la modification du tableau des emplois. Le Président rappelle au Bureau que pour tout avancement de grade, le tableau des emplois doit être actualisé. 2 agents sont concernés pour 2019. Le Bureau valide cette mise à jour *par la délibération prise ci-après*.

N°	Objet de la délibération
DL 73-06-2019	<p style="text-align: center;">Avancement de grade Mise à jour du tableau des emplois avec suppression de l'ancien emploi</p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau :</p> <p>Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Bureau syndical compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2019.</p> <p>Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :</p> <ul style="list-style-type: none">- la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,- la suppression de l'emploi d'origine. <p>Vu le tableau des emplois, Le Président propose aux membres du bureau :</p> <ul style="list-style-type: none">- la création de deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe (nouveau grade) à temps complet- la suppression de deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe (ancien grade) à temps complet. <p>Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité de ses membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Question diverse 3

Monsieur Rouch explique que le SDE envisage la mise en place d'un contrat en alternance au sein du service entretien de l'éclairage public. Les membres du bureau ne s'y opposent pas. Dans un premier temps, le Syndicat va saisir le Comité Technique du Centre de Gestion pour avis.

Questions diverses 4 et 5

Le directeur communique au bureau les informations suivantes : d'une part la participation annuelle du SDE65 à la Route de l'Occitanie (course cycliste), d'autre part l'organisation d'un repas de service des agents le 28 juin prochain. Le Bureau donne son accord pour la mise en œuvre de ces 2 événements.

Question diverse 6

Bruno Rouch informe le Bureau de la tenue d'un forum organisé par Bic Crescendo en septembre prochain sur la transition énergétique, dénommé Green Innov 65. Le SDE a été sollicité pour y participer en tant qu'acteur de l'énergie sur le département.

Le Président demande leur avis aux membres du Bureau qui répondent favorablement pour la participation du SDE à ce forum. *Une délibération valide cette décision.*

N°	Objet de la délibération
DL 74-06-2019	<p style="text-align: center;">Participation du SDE65 à Green Innov65, forum local sur la transition énergétique</p> <p>Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau l'engagement du SDE65 pour la transition énergétique. Il soutient ainsi les initiatives locales qui visent à promouvoir l'émergence de projets ou la création d'entreprises et participe à la dynamique French Tech Hautes-pyrénées qui anime un réseau autour des filières locales de la transition énergétique.</p> <p>Pour aller plus loin, la French Tech organise le 19 septembre au campus Véolia d'Ibos un forum local sur la transition énergétique baptisé Green Innov 65.</p> <p>En raison de son intérêt local et de son relais en terme d'image, Monsieur le Président propose de soutenir ce forum dans le cadre d'une convention de partenariat (1 500 € de participation incluant la mise en place d'un stand SDE et l'entrée au forum pour les agents ou élus souhaitant y participer).</p> <p>Ouï cet exposé, les membres du Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Approuvent la mise en œuvre d'un partenariat entre le BIC CRESCENDO et le SDE65 pour l'événement Green Innov 65, pour un montant de 1 500 €.- Autorisent le Président à signer la convention et tout document se rapportant à cet événement.

La séance est levée à 20 h 00.

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 67 06 2019 Accord-cadre « Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés du groupement de commandes coordonné par le SDE65 »

DL 68 06 2019 Location d'un véhicule électrique

DL 69 06 2019 Marché public - lancement d'un appel d'offres pour l'alimentation de 3 sites isolés par Energie Nouvelle Renouvelable (

DL 70 06 2019 Travaux d'Electrification 2019 Programmation complémentaire pour les communes de Lizos et Sacoué

DL 71 06 2019 Avenant à la convention TEPCV CEE

DL 72 06 2019 Adhésion à l'AREC - Prêt d'actions par la SPL AREC

DL 73 06 2019 Avancement de grade - Mise à jour du tableau des emplois avec suppression de l'ancien emploi -

DL 74 06 2019 Participation du SDE65 à Green Innov65, forum local sur la transition énergétique

Les membres du Bureau

Le Président

Daniel FROSSARD